

Le président
Ancien ministre

Conseil de développement de Dijon métropole
À l'attention de Madame la présidente
Marie-Josèphe DURNET-ARCHERAY

Dijon, le 4 mai 2023

Nos réf. : DGD TC/FR/CA/FC N °1

Affaire suivie par : Chloé ABEEL, chargée de l'ingénierie de la participation citoyenne et du conseil de développement

Objet : Saisine du conseil de développement pour contribution à l'élaboration du Plan Climat Air Énergie du Territoire

Madame la présidente du Conseil de développement,
Madame et Monsieur les vice-présidents,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de développement

La question climatique s'est progressivement imposée dans le débat public depuis la fin de la seconde moitié du XXème siècle. Elle devient aujourd'hui une préoccupation majeure des pouvoirs publics, des acteurs économiques et des habitants. Les épisodes de chaleur extrême et de sécheresse sont de plus en plus fréquents. Ils impactent nos ressources en eau, la biodiversité, les productions agricoles, mais également la santé des habitants. L'évolution de notre modèle de production et de consommation d'énergie est au cœur des enjeux en matière de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

La politique écologique et sociale mise en œuvre par la métropole depuis 20 ans permet aujourd'hui au territoire de mieux s'adapter et d'amortir les chocs de ces grands changements (traitement de l'eau, traitement des déchets, réseau de chaleur, reconstruction de la ville sur elle-même...). L'élaboration d'un premier Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET) a permis de structurer et d'affirmer l'engagement de la métropole et de ses partenaires en matière de lutte contre le changement climatique mais aussi d'adaptation aux effets devenus inévitables.

Par deux fois la Commission Européenne a reconnu l'engagement et les ambitions de Dijon métropole. La première en 2022, où Dijon a été retenue pour être partie prenante de la Mission 100 villes climatiquement neutres et intelligentes qui vise la neutralité carbone à 2030. La seconde, en mars 2023, où la candidature de Dijon Métropole a été choisie pour faire partie des 25 villes retenues dans le cadre de l'appel à projets Villes Pilotes.

Dans cette dynamique d'accélération de la transition, la métropole engage la révision de son PCAET. Allant au-delà du cadre réglementaire, la métropole ajoutera deux dimensions essentielles et qui correspondent à de grandes politiques qu'elle porte : l'alimentation durable et la préservation de la biodiversité.

De la fourche à la fourchette, l'alimentation représente 25 % des émissions de gaz à effet de serre.

DIJON MÉTROPOLE

40, avenue du Drapeau • CS 17510 • 21075 Dijon cedex

Tél : 03 80 50 35 35 • Fax : 03 80 50 13 36

contact@metropole-dijon.fr • www.metropole-dijon.fr

La stratégie alimentaire globale portée par la métropole constitue donc un levier essentiel de notre stratégie bas carbone. Il apparaît à ce titre indispensable que cette politique, au carrefour des dimensions sociales, économiques et environnementales, constitue un volet à part entière du PCAET.

Enfin, la perte de la biodiversité est le deuxième grand enjeu écologique au côté du changement climatique. À travers ses services et partenariats scientifiques et techniques, Dijon Métropole contribue à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité grâce notamment à l'expertise fournie par le Jardin des Sciences. Elle intègre les enjeux de la biodiversité et leur prise en compte dans les documents de planification et les projets d'aménagement. La biodiversité participe aux efforts d'adaptation nécessaires notamment par la lutte contre les îlots de chaleurs urbain. Elle contribue aussi, sur le volet atténuation, à la préservation de la trame noire, au stockage de carbone et à la réduction des émissions de gaz à effet par le développement de solutions basées sur la nature.

Ainsi, l'élaboration du PCAET constitue une opportunité pour construire collectivement, avec les habitants et parties prenantes, une ville bas carbone désirable, en tenant compte des enjeux économiques et sociaux et tout en s'appuyant sur l'innovation

C'est en ce sens que je souhaite solliciter la contribution du conseil de développement. Votre premier avis sur le projet métropolitain a démontré toute la capacité de l'instance à nourrir la métropole sur des thématiques structurantes pour notre territoire.

En particulier et sur ce sujet, votre vision collective est attendue sur la base des deux questions suivantes :

En 2050, Dijon métropole est une référence en matière de politique de transition climatique, alimentaire et de préservation de la biodiversité. Elle est reconnue pour sa qualité de vie et son modèle durable y compris sur le volet social.

Quel a été son modèle de développement ?

À quelles conditions, au niveau individuel et collectif, les changements nécessaires pour parvenir à cette vision peuvent-ils être mis en œuvre ?

La production d'une vision globale couvrant une diversité de champs (aménagement du territoire, alimentation, économie, urbanisme, gouvernance, recherche...) sera particulièrement éclairante.

Les services de la métropole vous proposeront un parcours d'information préalable thématique dans l'objectif de mettre les membres du conseil de développement dans les meilleures conditions de réflexion possibles.

Votre contribution est attendue pour le 15 décembre 2023.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement en faveur du territoire métropolitain, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Madame et Monsieur les vice-présidents, Mesdames et Messieurs les membres, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François REBSAMEN